

## CONDITIONS FINANCIÈRES (Cours du jour)

### Taxe d'inscription

Une taxe d'inscription de CHF 300.- non remboursable doit être payée pour l'ouverture du dossier d'admission.

### Taxe administrative

Une taxe administrative annuelle de CHF 160.- doit être payée en début d'année scolaire ou à l'admission d'un nouvel élève.

### Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie de CHF 3 000.- est demandé pour chaque étudiant. Il sera remboursé intégralement à la fin de la formation après déduction des frais de correction et de défense du travail de diplôme et d'éventuelle(s) dettes de l'étudiant(e) ou de son représentant légal envers l'école. Ce dépôt doit être payé en même temps que la taxe d'inscription.

### Tarifs (Prix en francs suisses)

	Prix par mois CHF	Prix par année CHF
Électronicien	995	11 940
Informaticien	1 035	12 420
Technicien en électronique	1 035	12 420
Technicien en informatique	1 095	13 140
Technicien en informatique de gestion	1 095	13 140
Bachelier en informatique de gestion	1 195	14 340

## **REMARQUES:**

- L'écolage annuel est perçu en 12 mensualités payables au plus tard le 2 de chaque mois.
- L'écolage annuel est dû même en cas d'interruption des études.
- La direction se réserve le droit d'adapter les frais de scolarité au coût de la vie.
- La taxe d'inscription est non remboursable et doit être payée pour l'ouverture du dossier d'admission.
- La taxe administrative doit être payée en début de chaque année scolaire ou à l'admission d'un-e nouvel-le élève et est non remboursable.
- Le dépôt de garantie est demandé à chaque étudiant-e pour compenser d'éventuel-s défaut-s de paiement d'écolage et pour la correction du travail de diplôme.
- Il sera demandé CHF 1 000.- (Sous réserve de modifications) à chaque étudiant-e pour les frais de correction et de défense du travail de diplôme. Cette somme peut être déduite du dépôt de garantie.
- Le diplôme sera délivré sous conditions du règlement de la totalité des frais d'écolage.
- Ne sont pas inclus: le prix des supports de cours et matériels.

## **Stage**

Un stage en entreprise ou dans une collectivité d'une durée d'un mois minimum est obligatoire pendant la formation. Durant cette période, l'écolage est entièrement dû.

## **Assurance maladie - Accidents**

Chaque étudiant-e s'assure personnellement auprès d'une caisse d'assurance maladie-accidents.

## **Carte d'étudiant-e**

Nous délivrons sur demande, une carte d'étudiant-e dès le début de la fréquentation de l'école.

## **Durée des études**

La durée des études indiquée pour chaque formation n'est pas contractuelle, elle dépend de l'assiduité de l'étudiant-e, du respect du règlement interne de l'école et de la réussite de tous les examens exigés.

## **Paiement en retard**

En cas de retard dans le paiement de l'écolage, l'étudiant ne sera plus autorisé à suivre les cours, l'école se réserve le droit de l'exclure définitivement ou de ne pas accepter le retour d'un élève.

L'interdiction de suivre les cours n'implique en aucun cas la suspension de l'écolage.

L'école se réserve également le droit d'exiger du débiteur l'acceptation d'un système de recouvrement.

**L'admission d'un(e) élève à l'École d'Ingénierie Appliquée (EIA) implique l'acceptation des conditions financières par l'élève, par les parents ou par le représentant légal.**

## **COORDONNÉES BANCAIRES ET POSTALES DE L'ÉCOLE**

ASSOCIATION EIA  
ÉCOLE D'INGÉNIERIE APPLIQUÉE  
CHEMIN DE MONTMEILLAN 19-21  
CH-1005 LAUSANNE

### **MODES DE PAIEMENT**

#### **PAR VIREMENT BANCAIRE AUPRÈS DE PostFinance**

- INSTITUTION BANCAIRE : **PostFinance**
- IBAN **CH98 0900 0000 1540 6775 0**

#### **PAR VIREMENT POSTE AU COMPTE DE CHÈQUES POSTAUX**

- NUMÉRO DE COMPTE **15-406775-0**

### **CONTACT**

École d'Ingénierie Appliquée (E.I.A.)  
Chemin de Montmeillan 19-21  
CH-1005 Lausanne

Tél: (+41) 21 312 16 19

Email: [info@e-i-a.ch](mailto:info@e-i-a.ch)

Site web: [www.e-i-a.ch](http://www.e-i-a.ch)